



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

Séance ordinaire du 6 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 6 mai 2026 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Sonia Paul	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Samuel Godin	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2026-05-06-112

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par André-Mathieu Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2026

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil municipal

- 110-1 Avis de motion règlement 2026-383 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure concernant la location des salles municipales
- 110-2 Adoption du règlement 2026-377 relatif à la cession et à l'acceptation d'un chemin privé à titre de chemin municipal
- 110-3 Adoption du règlement 2026-378 relatif au chemin Deschênes (section privée)
- 110-4 Congrès FQM 2026 – Dépenses
- 110-5 Modification au règlement d'emprunt 2025-371
- 110-6 Nomination d'un président du comité récréatif de loisirs et culture



110-7 Abrogation de la résolution M.B. 2024-03-13-059

130 Gestion financière et administrative

- 130-1 Approbation du journal des achats en lot du mois d'avril 2026
- 130-2 Approbation du journal des achats du mois d'avril 2026
- 130-3 Dépôt du relevé bancaire d'avril 2026
- 130-4 Rapport du suivi budgétaire
- 130-5 Approbation des salaires du mois d'avril 2026
- 130-6 Remboursement de taxes – Demande 001
- 130-7 Remboursement de taxes – Demande 002

160 Ressources humaines

- 160-1 Demande d'ajustement salariale
- 160-2 Demande affichage de poste urbanisme
- 160-3 Changement de titre de poste

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Rapport des activités du service de sécurité incendie d'avril 2026

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 PPA-CE 2026
- 300-3 Politique d'épandage d'abat-poussière
- 300-4 Politique de balayage des rues
- 300-5 Politique de nivelage des chemins municipaux
- 300-6 Chemins à acquérir
- 300-7 Coûts amiante
- 300-8 Achat de granulaire et sable

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1 Rapport de l'usine d'épuration du mois d'avril 2026
- 400-2 Rapport de l'eau potable du mois d'avril 2026
- 400-3 Offre de service pour l'usine d'épuration
- 400-4 Adoption du règlement 2026-382 modifiant le règlement 2025-364 relatif à la gestion des matières résiduelles
- 400-5 Emplacement station de lavage

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 600-1 Rapport des permis émis pour le mois d'avril 2026
- 600-2 Demande CPTAQ

700 LOISIRS ET CULTURE

800 CORRESPONDANCE

- 800-1 Contribution au comité des loisirs de Bouchette Cameron
- 800-1.A Chargé de projet – Fête nationale
- 800-3 Renouvellement PERO
- 800-4 Demande de contribution – Aidants naturels
- 800-5 Coop de Bouchette

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS



Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2026

M.B. 2026-05-06-113

Il est proposé par Sonia Paul, appuyée par Samuel Godin,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2026 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110	Conseil municipal
------------	--------------------------

110-1 Avis de motion règlement 2026-383 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure concernant la location des salles municipales

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Michel Lamoureux, conseiller au siège numéro 1, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-383 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure concernant la location des salles municipales.

L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Michel Lamoureux

110-2 Adoption du règlement 2026-377 relatif à la cession et à l'acceptation d'un chemin privé à titre de chemin municipal

M.B. 2026-05-06-114

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bouchette exerce ses compétences en matière de voirie municipale en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, conformément aux articles 4 et 66 de la Loi sur les compétences municipales ainsi qu'aux articles 91 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), acquérir des immeubles et les intégrer au domaine municipal ;

CONSIDÉRANT que l'acceptation d'un chemin privé à titre de chemin municipal entraîne des obligations permanentes d'entretien, de réparation et de responsabilité civile pour la Municipalité ;



CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public d'établir des normes minimales et des conditions objectives afin d'assurer la sécurité des usagers, la conformité technique des infrastructures et la saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer de façon formelle la procédure applicable à toute demande de cession d'un chemin privé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2026-377 relatif à la cession et à l'acceptation d'un chemin privé à titre de chemin municipal.

Adoptée à l'unanimité

110-3 Adoption du règlement 2026-378 relatif au chemin Deschênes (section privée)

M.B. 2026-05-06-115

ATTENDU que l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) accorde à toutes les municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

ATTENDU que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, F-2.1) permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin Deschenes ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été annoncé par le conseiller au siège numéro 6, Samuel Godin, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 mars 2026 ;

ATTENDU que le premier projet de règlement numéro 2026-378 a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 mars 2026 ;

ATTENDU que le deuxième projet de règlement numéro 2026-378 a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} avril 2026 ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyée par Marc Poirier, et résolu

QUE le règlement portant le numéro 2026-378 soit adopté par le conseil

Adoptée à l'unanimité

110-4 Congrès 2026 - Fédération Québécoise des municipalités – Autorisation de dépenses

M.B. 2026-05-06-116

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son Congrès 2026, lequel constitue une occasion importante de formation, d'échanges et de réseautage pour les élus municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'y déléguer des représentants afin de se tenir informés des enjeux municipaux et des bonnes pratiques ;



CONSIDÉRANT que des dépenses doivent être autorisées pour l'inscription, l'hébergement, les repas, les déplacements et autres frais afférents à la participation à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la participation des élus suivants au Congrès 2026 de la Fédération Québécoise des Municipalités :

- Monsieur Steve Lefebvre
- Monsieur Samuel Godin

QUE le conseil municipal autorise les dépenses liées à cette participation, incluant les frais d'inscription, d'hébergement, de repas, de déplacement et toutes autres dépenses admissibles;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée à l'unanimité

110-5 Modification au règlement d'emprunt 2025-371

M.B. 2026-05-06-117

CONSIDÉRANT QUE par suite de la révision du règlement d'emprunt 2025-371 par le ministère des Affaires municipales et d'habitation une modification doit être apportée au règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

QUE l'article 2 du règlement d'emprunt no 2025-371 soit remplacé par le suivant : " Le conseil est autorisé à effectuer la construction, l'aménagement et le montage d'un garage municipal", tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la directrice générale, en date du 4 février 2026, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe "A".

Adoptée à l'unanimité

110-6 Nomination d'un président du comité récréatif de loisirs et culture

M.B. 2026-05-06-118

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une coordination efficace des activités du comité récréatif de loisirs et culture ;

CONSIDÉRANT l'importance de désigner un président pour encadrer les travaux du comité et en assurer le bon fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Steve Millar, et résolu,

QUE Monsieur Michel Lamoureux soit nommé à titre de président du comité récréatif de loisirs et culture ;

Adoptée à l'unanimité



110-7 Abrogation de la résolution M.B. 2024-03-13-059

M.B. 2026-05-06-119

CONSIDÉRANT que la résolution M.B. 2024-03-13-059 a été adoptée par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de l'abroger puisqu'un règlement sera adopté sous peu concernant la salle municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

QUE la résolution M.B. 2024-03-13-059 soit abrogée à partir de l'entrée en vigueur du règlement 2026-383.

Adoptée à l'unanimité

130	Gestion financière et administrative
------------	---

Note au procès-verbal : Le conseiller Monsieur Steve Millar se retire de son siège à la table du conseil pour les points 130-1 et 130-2.

130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois d'avril 2026

M.B. 2026-05-06-120

Sur la proposition de André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Sonia Paul, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois d'avril 2026 pour un montant total de 106 052.33 \$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

130-2 Approbation du journal des achats pour le mois d'avril 2026

M.B. 2026-05-06-121

Sur la proposition de Samuel Godin, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver le journal des achats au 30 avril 2026 pour un montant de 29 811.02\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal : Le conseiller Monsieur Steve Millar reprend son siège à la table du conseil.

130-3 Dépôt du relevé bancaire d'avril 2026

Note au procès-verbal

Le relevé bancaire d'avril 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-4 Dépôt du rapport du suivi budgétaire au 30 avril 2026

Note au procès-verbal

Le rapport du suivi budgétaire au 30 avril 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-5 Approbation des salaires du mois d'avril 2026



M.B. 2026-05-06-122

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Samuel Godin, il est résolu d'approuver les salaires payés du mois d'avril 2026 pour un montant de 53 014.82\$.

Adoptée à l'unanimité

130-6 Remboursement de taxes – Demande 001

M.B. 2026-05-06-123

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de taxes identifiée sous le numéro 001 ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de taxes a été payé en trop par le propriétaire du 16, chemin Philippe Privé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer le remboursement des taxes payées en trop au propriétaire du 16, chemin Philippe Privé.

Adoptée à l'unanimité

130-7 Remboursement de taxes – Demande 002

M.B. 2026-05-06-124

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de taxes identifiée sous le numéro 002 ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de taxes a été payé en trop par le propriétaire du 20, chemin Lesage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer le remboursement des taxes payées en trop au propriétaire du 20, chemin Lesage.

Adoptée à l'unanimité

160	Ressources humaines
------------	----------------------------

160-1 Demande d'ajustement salarial – Employé 32-0251

M.B. 2026-05-06-125

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement salarial concernant l'employé numéro 32-0251 ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en huis clos à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Steve Millar, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'ajustement salarial rétroactif de l'employé numéro 32-0251, tel que discuté en huis clos.

Adoptée à l'unanimité



160-2 Affichage d'un poste de directeur d'urbanisme et soutien opérationnel

M.B. 2026-05-06-126

CONSIDÉRANT le besoin de pourvoir un poste de directeur d'urbanisme et soutien opérationnel afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à un processus d'affichage et de recrutement conforme aux pratiques en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'affichage du poste de directeur d'urbanisme et soutien opérationnel ;

QUE la directrice générale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires au processus de recrutement.

Adoptée à l'unanimité

160-3 Changement de titre d'un poste administratif

M.B. 2026-05-06-127

CONSIDÉRANT la volonté de moderniser et de mieux refléter les fonctions associées au poste actuellement intitulé « commis de bureau » ;

CONSIDÉRANT que le titre « adjoint(e) administratif(ve) » correspond davantage aux responsabilités exercées ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence de la directrice générale et greffière-trésorière la Municipalité doit pouvoir compter sur une personne pour diriger ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le changement de titre du poste de « commis de bureau » pour celui d'« adjoint(e) administratif(ve) » ;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les ajustements administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ce changement ;

QUE les pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière soient transféré à l'adjoint(e) administratif(ve) en cas d'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE ce changement de titre n'entraîne aucune modification aux conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal



Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2026.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Martin Garneau, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2026.

300-2 PPA-CE 2026

M.B. 2026-05-06-128

ATTENDU QUE la Municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le chemin retenu par le conseil municipal est le chemin du Lac-Caya;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés dans l'année civile 2026;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Sonia Paul, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Bouchette approuve que la subvention soit utilisée pour l'amélioration du chemin du Lac-Caya.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Politique d'épandage d'abat-poussière

M.B. 2026-05-06-129

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite encadrer l'épandage d'abat-poussière sur son réseau routier afin de réduire les nuisances liées à la poussière ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir des règles claires quant aux modalités d'application, aux produits utilisés et aux responsabilités des parties concernées ;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique permettra d'assurer une gestion uniforme, efficace et sécuritaire de l'épandage d'abat-poussière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

QUE le conseil municipal adopte la Politique d'épandage d'abat-poussière ;

QUE la directrice générale soit autorisée à mettre en œuvre ladite politique et à effectuer toute démarche nécessaire à son application ;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Politique de balayage des rues

M.B. 2026-05-06-130

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite encadrer les opérations de balayage des rues afin d'assurer la propreté, la sécurité et la durabilité du réseau routier ;



CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir des règles claires concernant la planification, les méthodes d'intervention et les responsabilités liées au balayage des rues ;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique permettra d'assurer une gestion uniforme et efficace des opérations de balayage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Steve Millar, et résolu,

QUE le conseil municipal adopte la Politique de balayage des rues ;

QUE la directrice générale soit autorisée à mettre en œuvre ladite politique et à effectuer toute démarche nécessaire à son application ;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Politique de nivelage des chemins municipaux

M.B. 2026-05-06-131

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite encadrer les opérations de nivelage des chemins municipaux afin d'assurer leur bon état, la sécurité des usagers et la durabilité des infrastructures ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir des règles claires concernant la planification, la fréquence et les méthodes d'intervention en matière de nivelage ;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique permettra d'assurer une gestion uniforme, efficace et équitable des travaux de nivelage sur l'ensemble du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

QUE le conseil municipal adopte la Politique de nivelage des chemins municipaux ;

QUE la directrice générale soit autorisée à mettre en œuvre ladite politique et à effectuer toute démarche nécessaire à son application ;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Chemins à acquérir

M.B. 2026-05-06-132

CONSIDÉRANT que certains chemins sur le territoire municipal sont actuellement de nature privée;

CONSIDÉRANT que, par le passé, des fonds publics ont été investis pour l'entretien ou l'amélioration de certaines portions de ces chemins privés ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de fonds publics pour l'entretien de chemins privés n'est pas conforme aux principes de saine gestion des fonds municipaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite régulariser ces situations faisant l'acquisition de certains chemins ;



CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite évaluer la possibilité d'acquérir certains de ces chemins afin d'en assurer une gestion conforme et équitable ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'identifier les chemins visés et d'entreprendre les démarches nécessaires à leur acquisition, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

QUE le conseil municipal identifie les chemins suivants comme étant visés par une acquisition éventuelle si les propriétaires acceptent de céder ceux-ci à la Municipalité de Bouchette et ce, sans frais;

- Chemin Carle, portion privée
- Chemin de la Carpe, portion privée
- Chemin du Lac-Caya, portion privée
- Chemin Lacroix, portion privée
- Chemin des Pourvoyeurs, portion privée
- Chemin Lannigan

QUE la direction générale soit mandatée afin de procéder aux vérifications et démarches nécessaires à l'acquisition de ces chemins, incluant les aspects juridiques, techniques et financiers ;

QUE la Municipalité doit obligatoirement obtenir une virée municipale concernant ces chemins pour la prise en charge ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ces acquisitions.

Adoptée à l'unanimité

300-7 Coûts amiante

M.B. 2026-05-06-133

CONSIDÉRANT les obligations découlant des normes comptables applicables aux municipalités relativement à la gestion et à la constatation des passifs liés à la présence d'amiante ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour l'évaluation des travaux liés à la gestion de l'amiante ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir une soumission afin de se conformer aux exigences comptables et réglementaires ;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions obtenues sont de l'ordre de 28 254\$ et de 36 230\$ avant taxes pour l'évaluation du parc immobilier complet de la Municipalité de Bouchette.

CONSIDÉRANT que ces soumissions dépassent les prévisions budgétaires.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite prioriser l'inspection du bâtiment au 36 rue Principale avant d'investir davantage dans ce bâtiment

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire évaluer le bâtiment au 36 rue Principale seulement au prix le plus bas.



QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'octroi du contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

Adoptée à l'unanimité

300-8 Achat de granulaire et sable

M.B. 2026-05-06-134

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en matériaux granulaires et en sable d'hiver pour l'entretien du réseau routier et les opérations des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que plusieurs prix ont été obtenus auprès de fournisseurs pour la fourniture de ces matériaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder également au concassage de matériel granulaire déjà disponible aux lagunes afin d'optimiser les ressources de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'environ 7 000 tonnes de matériel granulaire auprès de Serge Lapointe selon les prix soumis;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'environ 3 500 tonnes de sable d'hiver auprès de Serge Lapointe selon les prix soumis ;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les commandes requises et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de ces travaux ;

QUE la directrice générale soient autorisés à signer tout document nécessaire, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2026 concernant l'usine d'épuration.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2026.

400-3 Offre de service pour l'usine d'épuration

M.B. 2026-05-06-135



CONSIDÉRANT que la municipalité doit évaluer et planifier des interventions relativement à son usine d'épuration des eaux ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été reçue de la firme Ukko Solutions pour la réalisation d'une étude préliminaire en traitement des eaux ;

CONSIDÉRANT que cette étude vise notamment à identifier des solutions techniques, évaluer les coûts et préparer les démarches de financement, incluant le programme PRIMEAU ;

CONSIDÉRANT que l'estimation budgétaire des honoraires pour la réalisation de cette étude est d'environ 21 660 \$ (taxes en sus), selon l'offre déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Ukko Solutions pour la réalisation d'une étude préliminaire relative au traitement des eaux usées ;

QUE cette offre soit acceptée pour un montant estimé de 21 660 \$ (taxes en sus), conformément aux conditions présentées ;

QUE la directrice générale soit autorisée à octroyer le mandat et à entreprendre toute démarche nécessaire à sa réalisation ;

QUE la directrice générale soient autorisés à signer tout document nécessaire à cet effet ;

Adoptée à l'unanimité

400-4 Adoption du règlement 2026-382 modifiant le règlement 2025-364 relatif à la gestion des matières résiduelles

M.B. 2026-05-06-136

ATTENDU QUE le règlement numéro 2025-364 établit les modalités de collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier l'article 5.2 concernant la fréquence de collecte pour les unités commerciales et institutionnelles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la loi;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2026-382 modifiant le règlement 2025-364 relatif à la gestion des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

400-5 Emplacement de la station de lavage d'embarcation

M.B. 2026-05-06-137

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre en place une station de lavage d'embarcations afin de prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes ;



CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déterminer un emplacement approprié pour l'implantation de cette infrastructure ;

CONSIDÉRANT que cet emplacement doit être fonctionnel, accessible et conforme aux exigences environnementales et réglementaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à sonder la population sur leur vision via un sondage en ligne.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1 Rapport des permis émis pour le mois d'avril 2026

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport des permis émis pour le mois d'avril 2026, pour un total de 4 permis émis.

600-2 Demande CPTAQ-2026-001

M.B. 2026-05-06-138

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), identifiée sous le numéro CPTAQ-2026-001 ;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite une résolution d'appui du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ladite demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

QUE le conseil municipal appuie la demande CPTAQ-2026-001 telle que présentée ;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à transmettre la présente résolution à la CPTAQ ainsi qu'à toute autre instance concernée.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Contribution au comité des loisirs de Bouchette et Cameron



M.B. 2026-05-06-139

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande de contribution de la part du comité des loisirs de Bouchette et Cameron pour des activités estivales supervisées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Bouchette autorise la directrice-générale à émettre une contribution de 10 000\$ à l'organisme pour leurs activités annuelles.

Adoptée à l'unanimité

800-1.A Chargé de projet – Fête Nationale

M.B. 2026-05-06-140

CONSIDÉRANT l'organisation de la Fête nationale sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un responsable afin d'assurer la planification, la coordination et la réalisation de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

QUE la présidente du Comité des Loisirs de Bouchette et Cameron soit nommée à titre de chargée de projet pour l'organisation de la Fête nationale ;

QUE cette nomination soit valide pour l'édition 2026 de la Fête nationale ;

QUE le chargé de projet soit autorisé à coordonner les ressources nécessaires à la tenue de l'événement, en conformité avec les politiques et budgets adoptés par la municipalité.

QUE toute dépense liée à l'organisation de la Fête nationale soit préalablement approuvée par la direction générale ;

QUE toute publicisation de l'événement au nom de la Municipalité de Bouchette soit approuvée par la direction générale.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Renouveau PERO

M.B. 2026-05-06-141

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre du Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais (PERO) ;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'adhésion pour l'année 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que cette adhésion contribue au développement récréotouristique régional et au maintien des infrastructures de sentiers pédestres ;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion est de 200 \$ (plus taxes) pour l'année 2026-2027 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Samuel Godin, et résolu,



QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité au Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais (PERO) pour l'année 2026-2027 ;

QUE le paiement de la cotisation au montant de 200 \$ (plus taxes) soit autorisé ;

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre la présente résolution et à effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Demande de contribution – Aidants naturels

M.B. 2026-05-06-142

CONSIDÉRANT la demande de contribution reçue de l'organisme venant en aide aux aidants naturels ;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel joué par les proches aidants dans le maintien à domicile et le bien-être des personnes vulnérables ;

CONSIDÉRANT que les services offerts par cet organisme contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une contribution financière au montant de 200 \$ à l'organisme venant en aide aux aidants naturels ;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le versement de cette contribution;

Adoptée à l'unanimité

800-5 Coopérative de solidarité de Bouchette

M.B. 2026-05-06-143

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu un communiqué de la Coopérative de solidarité de Bouchette concernant leur situation financière difficile.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Poirier, et appuyé par Sonia Paul,

QUE la municipalité accorde un prêt au montant de 20 000.00\$ à la Coopérative de Solidarité de Bouchette ;

QUE ce prêt soit consenti selon les modalités suivantes : taux d'intérêt de 0 %, échéancier de remboursement et les paiements mensuels seront discutés avec le conseil d'administration de la Coopérative ainsi que le conseil municipal ;

QUE le prêt soit garanti par une hypothèque de premier rang sur l'immeuble situé au 40 rue Principale appartenant à l'organisme ;

QUE la signature d'un acte de prêt et d'hypothèque devant notaire soit autorisée si requise;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente entente.

Adoptée à l'unanimité



900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 Levée de la séance

M.B. 2026-05-06-144

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Samuel Godin, il est résolu de lever la présente séance à 19h34.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale et
Greffière-trésorière